



Ville de Trois-Pistoles

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 AOÛT 2023

Séance extraordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'hôtel de ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le lundi 28 août 2023 à 19h30

1 - Ouverture de la séance

2 - Constatation à l'avis de convocation

3 - Adoption de l'ordre du jour

4 - Direction générale

4.1 - Nomination d'un greffier adjoint et trésorier adjoint

5 - Règlements

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet du « Règlement no 890 décrétant des travaux de rénovations et de mises aux normes de l'hôtel de ville et un emprunt de 3 245 000 \$ »

6 - Levée de la séance